



l'Assurance Maladie
des salariés-sécurité sociale
caisse nationale

CIRCULAIRE

CIR-9/2002

Document consultable dans Médi@m

Date :

14/01/2002

Domaine(s) :

Professions de santé

Nouveau	☐
Modificatif	☐
Complémentaire	☐
Suivi	☒

Objet :

Scannérisation de la feuille
d'honoraires d'actes de biologie
médicale S 3131 d et S 3131 d
ec

Liens :

Plan de classement :

21

Emetteurs :

DDRI

Pièces jointes :

à Mesdames et Messieurs les

☒ **Directeurs**

☒ CPAM ☐ CRAM ☐ URCAM
☐ UGECAM ☒ CGSS ☐ CTI

☐ **Agents Comptables**

☐ **Médecins Conseils**

☐ Régionaux ☐ Chef de service
☐ Médecin Chef de la Réunion

Pour mise en oeuvre Immédiate

Résumé :

Adaptation de la feuille d'honoraires d'actes de biologie
médicale pour permettre sa scannérisation

Mots clés :

**Pour le Directeur
Délégué aux Risques**

Sylvie LEPEU

CIRCULAIRE : 9/2002

Date : 14/01/2002

Objet : Scannérisation de la feuille d'honoraires d'actes de biologie médicale S 3131 d et S 3131 d ec

Affaire suivie par : Marie-José BATTAIS – Tél. : 01 42 79 34 39

A la demande de nombreuses caisses qui souhaitent pouvoir scannériser les feuilles d'honoraires d'actes de laboratoire, quelques adaptations mineures (de forme) ont été apportées au modèle actuel :

- Les lignages et les colonnages ont été réalisés en blanc.
- Les trames à utiliser sont les suivantes : 10 % pour les zones à remplir, 15 % pour les têtes de colonnes, 100 % pour les bandeaux.
- Le Pantone 126 U actuellement utilisé a pu être conservé.
- La partie destinée à recevoir le n° d'immatriculation et celle relative au code organisme affiliation ont été zonées.

Afin de ne pas générer de modification des logiciels d'édition des directeurs de laboratoire, les aménagements introduits ne remettent pas en cause :

- Les différentes rubriques.
- Les emplacements des différentes zones à remplir.

